

Manifeste du vivre-ensemble en Nouvelle-Calédonie

Nous, habitants de la Nouvelle-Calédonie,

Désirant former un avenir commun pour les populations vivants sur cette terre, respectueux des traditions et croyances de chacun ;

Souhaitant faire régner la paix et l'harmonie entre tous et développer les conditions d'un bien-être général et d'une prospérité économique ;

Nous inscrivant dans le geste de reconnaissance mutuelle que symbolise la poignée de mains entre Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur ;

Constatant que nous sommes les héritiers d'une histoire partagée faite d'ombres et de lumières décrite dans le préambule de l'Accord de Nouméa, qui allie pleine reconnaissance de l'identité de la population mélanésienne et pleine légitimité des autres communautés de destin constituées par l'Histoire ;

Considérant les principes de la coutume et les différentes références culturelles, religieuses, sociétales des communautés de Nouvelle-Calédonie ;

Convaincus que les Calédoniens dans leur ensemble partagent un socle de valeurs compatibles les unes avec les autres, renforcées par leur histoire commune et cimentées par une volonté de vivre ensemble ;

Nous affirmons les valeurs et principes suivants.

Origines des valeurs calédoniennes

1. Nous proclamons notre attachement aux principes républicains de liberté, égalité, fraternité ; ainsi qu'aux principes reconnus par le préambule de la Constitution française.
2. Nous revendiquons le respect des valeurs mélanésiennes et océaniques, notamment le rapport spécifique à la terre, l'importance de la coutume, la conception du lien entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, la recherche du consensus dans les décisions collectives, la solidarité, l'accueil et l'hospitalité, l'humilité, le respect de la parole donnée et échangée, le sens du sacré, la mémoire de ceux qui nous ont précédés et la nécessité de rétablir la cohésion et l'harmonie.
3. Nous nous déclarons héritiers des valeurs chrétiennes et humanistes, comme la fraternité et la charité, l'empathie et la compassion, l'altruisme, le respect de l'égale dignité des personnes, la tolérance et le respect de l'autre, le sens du bien commun, la force de l'espérance, les bienfaits de la paix et de l'harmonie avec soi et avec les autres, le pardon et la réconciliation, le désir de s'améliorer et d'améliorer le monde qui nous entoure, la valorisation du travail et de la famille.

Unité.

4. Nous, enfants de Nouvelle-Calédonie, peu importe d'où nous venons et depuis quand nous sommes arrivés, nous sommes tous les descendants de notre histoire et les héritiers de notre mémoire. Les valeurs que nous portons ont inspiré ce qui nous a rendus forts et unis dans l'adversité, l'entraide et le travail.
5. Nous appelons les Calédoniennes et les Calédoniens, (et par ces termes il faut comprendre l'ensemble des habitants de cette terre, sans distinction aucune) à se rassembler dans l'union et la solidarité, dans l'oubli de la division ou de la querelle des hommes, dans le renoncement à l'indifférence, au fatalisme et à la violence.

Liberté et de responsabilité

6. Nous confirmons que pour nous la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, liant par-là implicitement le principe de responsabilité au principe de liberté. Aux droits, doivent correspondre des devoirs.
7. Tout comme la responsabilité est le corollaire de la liberté, l'émancipation est le corollaire de l'autonomie. Nous affirmons que dans les compétences que nous sommes amenés à exercer, notre libre capacité de choix doit aller de pair avec la responsabilité d'assumer par nous-même les conséquences de nos choix.

Egalité dans la diversité

8. Nous reconnaissons l'identité de chacun dans le respect des valeurs communes de la société calédonienne.
9. Nous affirmons notre volonté de rechercher dans nos différentes cultures les fondements d'une identité commune calédonienne, de nature complexe, issue de la transmutation de nos différentes racines culturelles au contact de cette terre et des autres cultures.
10. Nous considérons que la lutte contre les inégalités ne saurait se confondre avec un nivellement égalitariste réducteur de la société : elle a au contraire pour objectif de permettre à chaque être humain le désirant de s'élever au-dessus de sa condition originelle par l'intelligence, le travail, et la persévérance qui ensemble constituent le mérite.

Fraternité et de solidarité

11. Nous ne nous résignons ni à la misère, ni à l'exclusion, ni au mépris, ni à l'intolérance. Nous cherchons à promouvoir une société où les besoins fondamentaux sont respectés pour tous : se nourrir, être en sécurité, se loger, se soigner, s'éduquer, se cultiver...
12. Nous croyons en la fraternité entre les hommes et lutterons toujours contre ceux qui tenteront de la briser ; nous considérons que cette fraternité est indissociable de l'épanouissement de l'être humain.

Transmission dans la modernité

13. Nous respectons les principes coutumiers propres à chaque peuple, fondement de nos cultures et porteurs de la sagesse de nos ancêtres. Nous les préservons, les protégeons et les valorisons dans le partage.
14. Nous considérons que nos valeurs et notre histoire commune, constituée d'ombres et de lumières, représentent le poteau central de notre vie ; il nous appartient de les transmettre aux générations futures afin de perpétuer cet héritage qui nous relie, tout en considérant avec pragmatisme le monde qui nous entoure et l'époque dans laquelle nous nous trouvons.

Epanouissement par le travail

15. Nous considérons le travail comme un acte effectué par un être humain en vue d'une réalisation personnelle à but individuel ou collectif. Cette réalisation peut faire l'objet ou non d'une valorisation économique.
16. Nous reconnaissons comme travail les activités réalisées à domicile, en famille ou en tribu, pour le bien de ceux qui la composent ; les activités culturelles donnant lieu à la réalisation d'une œuvre artistique, qu'il s'agisse d'une création ou d'une représentation ; les activités bénévoles dans les associations ; et les activités rémunérées, exercées dans toute organisation, entreprise, ou à titre individuel.
17. Nous affirmons que tout être humain a la possibilité de choisir librement une forme de travail en adéquation avec la manière dont il souhaite vivre, et en harmonie avec des compétences innées ou acquises.
18. Nous considérons que l'école calédonienne doit, outre le fait d'inculquer des savoirs fondamentaux permettant de former des citoyens conscients, permettre à chaque individu de découvrir ses propres talents et lui proposer la voie qui correspond le mieux à son épanouissement personnel.
19. Nous avons la conviction que la société calédonienne doit faciliter, encourager, soutenir le travail sous toutes ses formes en tant que facteur de cohésion sociale et d'utilité individuelle ou collective. Cette reconnaissance peut prendre plusieurs formes, pas nécessairement monétisées.
20. Nous affirmons que les spécificités culturelles et sociales de la Nouvelle-Calédonie doivent nous conduire à imaginer un droit du travail adapté, souple, permettant à ceux qui le désirent de cumuler raisonnablement un travail rémunéré avec d'autres formes de travail, selon un rythme qui leur est propre sans que cela nuise à l'une ou à l'autre de ces activités.

Socle familial de la société

21. Nous considérons que la famille est la cellule de base de la société. Sa mission est fondamentale pour le renouvellement des générations et la solidarité entre les générations ; pour l'épanouissement et l'éducation des enfants ; pour l'apprentissage de la vie en société ; pour la création de valeurs et de richesses pour chaque génération.
22. Nous croyons que la société doit reconnaître l'apport des familles au développement de la richesse du pays par une politique familiale globale qui doit garantir à chaque famille un engagement de la société sur le long terme, de l'enfance au grand âge, ainsi que des prestations procurant à chacun de ses membres un niveau de vie décent, un environnement favorable à son épanouissement, une juste fiscalité pour contribuer au financement de cette politique, sans tomber dans l'assistanat.

Laïcité

23. Nous définissons la laïcité par la séparation du pouvoir temporel et de l'autorité spirituelle. Les collectivités de la Nouvelle-Calédonie sont neutres et imposent l'égalité des habitants de la Nouvelle-Calédonie face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs croyances ou convictions.
24. Nous revendiquons une laïcité ouverte, qui n'est pas une morale antireligieuse. Nous sommes ouverts à la présence de la religion ou de toutes autres doctrines et mouvements de pensée dans l'espace public, dans les limites du respect de la loi et des droits et libertés des autres citoyens.

Protection de l'environnement et développement durable.

25. Nous reconnaissons l'urgence des crises environnementales mondiales qui naissent des conséquences du changement climatique, des menaces sur la biodiversité, de la dégradation des eaux douces, des terres et des océans, et qui représentent des menaces pour l'existence de notre océan Pacifique, des îles et des populations de Nouvelle-Calédonie et d'Océanie en particulier.
26. Nous accueillons favorablement **l'Engagement des dirigeants pour la nature** : « Unis pour inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, pour le développement durable » et ses dix résolutions, ainsi que la **déclaration de Vemööre** et ses 21 pistes d'actions prioritaires.

Multilatéralisme et équilibre des puissances

27. Nous reconnaissons la Nouvelle-Calédonie comme pleinement intégrée dans son environnement régional mélanésien, océanien, dans la région Asie-Pacifique et sur l'axe Indopacifique tel que défini par les stratégies françaises et européenne.
28. Nous proclamons notre attachement à un multilatéralisme international apaisé, juste, efficace et inclusif, recherchant pour notre région un ordre multipolaire dans le refus d'une quelconque hégémonie, en accord avec la position de la France et de l'Europe.